

## 7. Le poids du cartable

Le **Conseil Général**, l'**Inspection Académique** ont décidé de travailler avec tous les acteurs concernés par cette problématique pour trouver des solutions concrètes.

**Rappel** : le poids moyen d'un cartable est encore de **8,5 kilos**, ce qui correspond à environ **20 % du poids de l'enfant**.

**Signature d'une convention le 26 juin 2009** afin de recenser les actions mise en place par les différents partenaires.

### **Engagements du Conseil Général :**

1. le CG a financé **l'équipement de casiers individuels** pour les élèves demi-pensionnaires des collèges publics (cf. dotation annuelle d'équipement)
2. le CG s'est engagé depuis de nombreuses années dans le développement de **l'usage adapté des TIC pour l'enseignement** dans les collèges (TBI...)